Table ronde : Plaidoyer en faveur de la ratification et l l'application à l'échelle continentale des traités relevant du contrôle de la CADHP

28 octobre 2025

85e session ordinaire de la CADHP

11h30 – 12h30

INTRODUCTION

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) est déterminée à remplir son mandat fondamental, explicitement conféré par l'article 45 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte africaine), qui consiste à promouvoir et à protéger les droits humains à travers le continent. Un aspect fondamental de ce mandat consiste à surveiller le respect par les États parties de leurs obligations conventionnelles et à plaider en faveur de la ratification universelle et de la mise en œuvre effective des instruments fondamentaux qui constituent le système africain des droits humains.

Si la Charte africaine fondamentale a été largement ratifiée, plusieurs traités spécialisés subséquents, essentiels pour la protection des groupes vulnérables et la réponse aux défis contemporains, n'ont pas encore obtenu les ratifications nécessaires pour entrer en vigueur ou être largement mis en œuvre. Cette table ronde est une action stratégique directe relevant du mandat de promotion de la Commission, organisée dans le but de générer un plaidoyer ciblé et de favoriser des engagements concrets en faveur de la ratification de six instruments essentiels.

JUSTIFICATION ET OBJECTIF

La lenteur des processus de ratification des principaux Protocoles de la Charte africaine entrave considérablement la pleine jouissance des droits de l'homme pour des millions de personnes à travers l'Afrique. Des obstacles tels que le manque de volonté politique, les contraintes budgétaires et le manque de sensibilisation empêchent ces cadres essentiels de devenir des lois applicables.

Ce panel cherche à combler directement cette lacune. Son objectif principal est de mobiliser les États membres et les parties prenantes en faveur de la ratification et de la mise en œuvre future des instruments spécifiques suivants relevant du mandat de surveillance de la CADHP :

An Organ of the African Union

The African Commission on Human and Peoples' Rights
31 Bijilo Annex Layout, Kombo North District, West Coast Region
Phone: (220) 230 4361 Fax: (220) 441 05 04
https:/achpr.au.int/

- Le Protocole à la Charte africaine pour les Droits des Femmes en Afrique (Protocole de Maputo)[1]
- La Convention de l'Union africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles (AUCEVAWG)[2]
- Le Protocole à la Charte africaine des droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale[3]
- Le Protocole à la Charte africaine sur le droit à une nationalité et l'élimination de l'apatridie en Afrique [4]
- La Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala)[5] ;
- Convention de l'OUA régissant les aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique[6]

RÉSULTATS ATTENDUS

- **Meilleure compréhension** : les participants auront une meilleure compréhension du contenu, des objectifs et de l'état actuel de ratification des cinq traités mis en avant.
- **Identification des obstacles** : meilleure compréhension des obstacles courants qui entravent la ratification et la mise en œuvre dans différents contextes nationaux.
- **Plaidoyer stratégique** : Élaboration de messages cles et de stratégies de plaidoyer afin de faire avancer le programme de ratification au niveau national
- **Engagement renforcé** : Volonté politique renouvelée et engagements concrets des États membres participants à accélérer leurs processus de ratification nationaux.

PARTICIPANTS CIBLES :

Le panel fait partie intégrante de la 85e session ordinaire et offre à tous les participants à la session, en particulier aux États membres de l'UA en tant que principales autorités de ratification, une plateforme essentielle pour faire avancer le programme des droits de l'homme. La discussion sera également très utile aux autres parties prenantes clés présentes, notamment : les institutions nationales des droits de l'homme, les

[1] 46 États membres ont ratifié le Protocole. Il faut encore 8 ratifications pour qu'il soit universellement ratifié.
[2] Seuls 6 États membres ont signé la Convention, à savoir : l'Angola, le Burundi, Djibouti, la RDC, le Liberia et la Gambie.
[3] Seuls 2 États membres ont signé le protocole , à savoir : Sao Tomé-et-Principe et le Niger, et seulement
[4] Aucune signature ni ratification à ce jour
[5]Requires 21 ratifications to be universally ratified
[6] Nécessite 8 ratifications pour être universellement ratifié

An Organ of the African Union
The African Commission on Human and Peoples' Rights
31 Bijilo Annex Layout, Kombo North District, West Coast Region
Phone: (220) 230 4361 Fax: (220) 441 05 04
https:/achpr.au.int/

organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme, ainsi que les représentants des organes de l'UA et d'autres partenaires internationaux.

LANGUE

Le panel se déroulera dans les langues de travail de la CADHP (anglais, français, portugais, et arabe).

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Heure	**Point de l'ordre du jour**	**Responsable**
Suivi des progrès réalisés dans la ratification et la mise en œuvre des instruments relatifs aux droits de l'homme de la CADHP		
11h30 -11h35	Préparer le terrain : l'urgence de combler le retard en matière de ratification.	Honorable Commissaire Rémy Ngoy Lumbu **(Modérateur)**
11:35- 11:45	➢ AUCEVAWG ➢ Le Protocole de Maputo	Hon. Commissaire Janet Ramatoulie Sallah-Njie **(10 mins)**
11:45 – 11:52	Protocole à la Charte africaine des droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale	Honorable Commissaire Mudford Zachariah Mwandenga **(7 mins)**
11h52 – 12h10	➢ Le Protocole à la Charte africaine sur le droit à une nationalité et l'élimination de l'apatridie en Afrique ➢ La Convention de Kampala ➢ La Convention de l'OUA régissant les aspects spécifiques des problèmes des Réfugiés en Afrique	Honorable Commissaire Selma Sassi-Safer **(18 mins)**

An Organ of the African Union

The African Commission on Human and Peoples' Rights
31 Bijilo Annex Layout, Kombo North District, West Coast Region
Phone: (220) 230 4361 Fax: (220) 441 05 04
https:/achpr.au.int/

12:10-12:25	**Discussions plénières**	**15 mins**
12:25-12:30	Remarques finales et lancement de la 4e édition du bulletin d'information de la Rapporteure Spéciale sur les Droits des Femmes consacré à la Convention de l'Union africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.	Hon. Commissaire Janet Ramatoulie Sallah-Njie (**5 mins)**

An Organ of the African Union

The African Commission on Human and Peoples' Rights
31 Bijilo Annex Layout, Kombo North District, West Coast Region
Phone: (220) 230 4361 Fax: (220) 441 05 04
https:/achpr.au.int/